

-> AMÉNAGEMENT DE LA RN 12 DÉVIATION DE FOGÈRES-BEAUCÉ

Le tracé Sud Long : un choix raisonné

Une étape importante du projet de déviation de Fougères-Beaucé sur la RN12 vient d'être franchie. Du 3 janvier au 3 mars 2017, l'Etat a soumis à la concertation publique quatre solutions de tracés pour répondre aux problématiques de circulation routière dans la traversée de Beaucé. Cette concertation a permis une large expression des acteurs et des habitants, favorables sans ambiguïté au principe d'une déviation, sans toutefois faire clairement émerger une majorité d'avis en faveur de l'une ou l'autre des solutions. Une multitude de sujets de préoccupation a été mise en avant, qu'il s'agisse du cadre de vie, de l'environnement, de l'incidence sur les activités économiques ou des différentes visions du développement du territoire.

A l'heure du bilan et s'appuyant sur les nombreux échanges, le maître d'ouvrage fait le choix de retenir le tracé Sud Long, solution la mieux adaptée aux différents enjeux du territoire, qui recueille notamment la plus grande approbation par les élus en charge du développement du territoire et une partie des habitants. La DREAL Bretagne a conscience des impacts potentiels de cette solution et proposera des mesures qui permettront de les traiter au mieux.

Cette lettre a pour but de rendre compte du bilan de la concertation et d'expliquer les raisons de ce choix. De nouvelles études vont maintenant s'engager en vue de l'enquête publique future et feront l'objet d'une information régulière par le biais de cette lettre et du site internet de la DREAL. Nous restons bien sûr à votre écoute pour toute information complémentaire.



La RN12 entre Fougères et Alençon

La section de la RN 12 entre Fougères et Alençon, axe majeur reliant Paris et la Bretagne jusqu'à Brest, joue un rôle important pour le développement du nord de la Mayenne et du Pays de Fougères. Les enjeux de desserte, de sécurité et de traitement des nuisances portés par cet itinéraire de 110 km, ont conduit l'État à mener à partir de 2010 une réflexion globale sur l'ensemble de l'itinéraire. Celle-ci a été soumise à une concertation publique fin 2013. A sa suite, l'Etat a décidé de réaliser un ensemble d'aménagements dont plusieurs déviations d'agglomération. Il a notamment considéré que celle de Beaucé était prioritaire.



Les chiffres clés de la concertation

La concertation a été marquée par une large expression :

2 réunions publiques :

- environ 200 personnes à Fleurigné
- environ 200 personnes à la Selle-en-Luitré

1 permanence à Beaucé :

- 36 personnes accueillies

124 contributions sur les registres mis à disposition dans les communes de Beaucé, Fleurigné, Javené, la Selle-en-Luitré et la Chapelle-Janson

33 courriers et courriels reçus

2 pétitions :

- 410 signatures à la Selle-en-Luitré
- 223 signatures à Fleurigné

→ Le tracé Sud Long pour accompagner

Points-clefs de la nouvelle voie

- route bidirectionnelle ;
- limitation de vitesse à 90 km/h ;
- pas d'accès riverain sur la nouvelle voirie en dehors des carrefours aménagés ;
- pas d'échangeurs mais des carrefours à niveau, éventuellement sous forme de giratoires ;
- circulation des véhicules agricoles et des cyclistes autorisée.

Un passage à 2x2 voies restera possible à terme, si l'évolution du trafic l'exige.

Points de vigilance exprimés

L'intérêt de dévier Beaucé pour répondre aux enjeux de sécurité et de desserte a été très majoritairement reconnu. Toutefois, à travers les différents moyens d'expression mis en place, les habitants et les élus des communes ont exprimé leurs préoccupations sur de nombreux aspects du projet, en particulier :

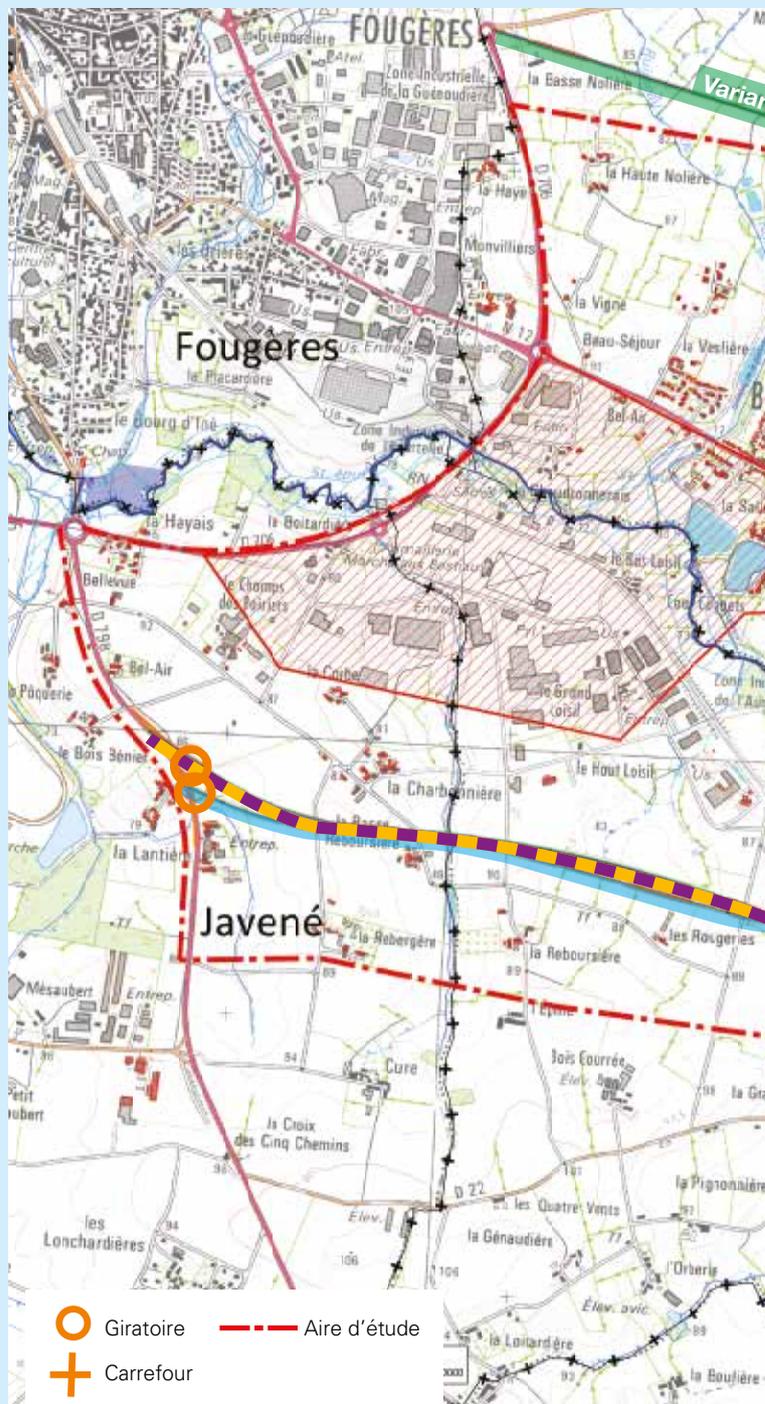
- son impact important sur les activités agricoles ;
- son impact sur l'environnement ;
- la nécessité de bien desservir les zones industrielles ;
- la nécessité de dévier si possible aussi Fleurigné,
- le souhait de se connecter au lieu-dit La Cimette dans le cas d'un tracé Sud Long ;
- le risque de créer des embouteillages sur la rocade Sud et sur la route de Vitré ;
- l'opportunité de boucler la rocade Nord de Fougères et l'articulation entre les deux projets ;
- le besoin de rétablir les voies communales, notamment en cas de variante Sud ;
- le coût du projet ;
- l'anticipation d'un futur passage à 2x2 voies.

La position des partenaires institutionnels

Les collectivités locales et le monde économique plaident très majoritairement pour une variante Sud Long, qui renforcerait l'attractivité et le développement économique du territoire. Les représentants du monde agricole sont beaucoup plus réservés eu égard à la consommation d'espace induite et sont en attente de mesures fortes pour remédier aux impacts sur l'activité agricole.

La position des riverains

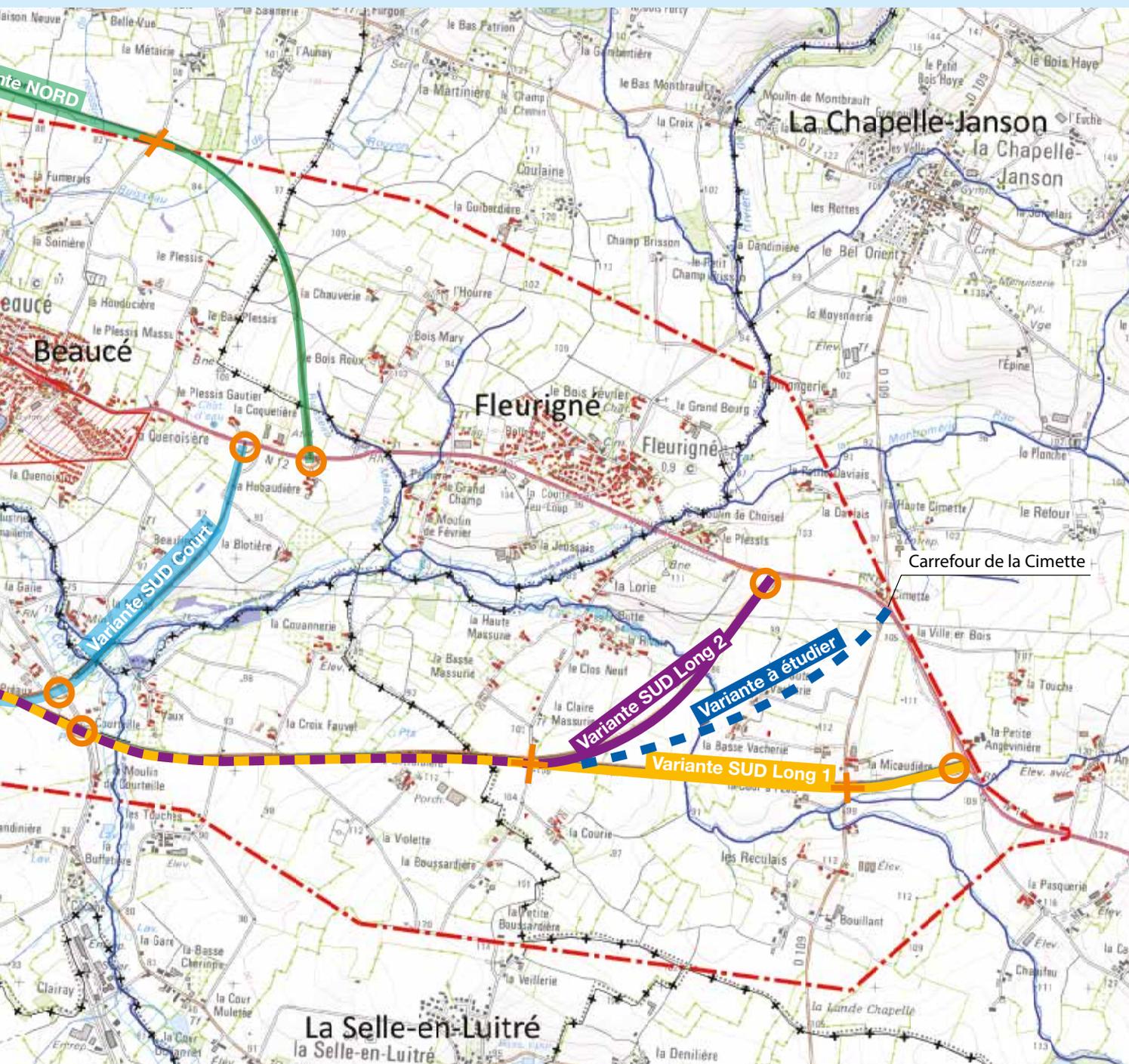
Deux logiques s'opposent. Les habitants de Fleurigné sont favorables au tracé Sud Long qui inclut la déviation de leur commune. Les habitants de la Selle-en-Luitré s'opposent a contrario au tracé Sud Long qui aurait un impact important sur les terres agricoles, leur cadre de vie et leurs conditions de déplacement. Les habitants de ces deux communes ont appuyé leurs positions par des pétitions très relayées.



Le choix de la variante Sud Long : un choix motivé

Tout au long de la concertation, le maître d'ouvrage a été attentif à répondre aux préoccupations exprimées puis, à son issue, à évaluer de manière approfondie toutes les expressions. Constatant que celles-ci ne permettent pas de dégager une solution consensuelle, il a décidé de retenir le tracé Sud Long.

gner le développement du territoire



Cette variante dispose, à ses yeux, d'avantages décisifs pour le développement du territoire :

- réduction importante du trafic qui traverse Beaucé ;
- réponse durable aux difficultés rencontrées au niveau de la traversée de Fleurigné ;
- bonne desserte de la zone d'activités de l'Aumaillerie ;
- cohérence avec les flux de trafic actuels par rapport à une variante connectée à la rocade Nord ;
- rentabilité socio-économique malgré un coût plus élevé.

Le maître d'ouvrage est conscient toutefois qu'un tel choix peut susciter des inquiétudes. Les activités agricoles et les déplacements du nord au sud de la zone d'étude pourront s'en trouver affectés. L'afflux de trafic sur la portion de la RD 798 et sur le giratoire reliant celle-ci à la rocade de Fougères constitue un autre sujet de préoccupation qu'il a bien entendu. Les effets possibles d'une future rocade Nord de Fougères sur la captation de trafic de la variante retenue devront aussi faire l'objet d'études de trafic affinées.



Circulation sur la RN12

Les suites données à la décision de retenir le tracé Sud Long

L'ETAT DÉCIDE DE :

- **retenir** une variante Sud Long en recherchant la possibilité de raccorder le tracé à la RN 12 actuelle au niveau du carrefour de la Cimette ;
- **veiller** à apporter des réponses sur les points de vigilance suivants :
 - rétablissement des voiries locales nécessaires en fonction des enjeux de déplacement des riverains et des exploitants agricoles ;
 - examen fin des conditions de circulation sur les routes connexes afin de dimensionner au mieux les ronds-points sur la RN12 et les aménagements qui seront apportés à la RD 798 (dans sa portion intégrée à la déviation), ou encore les aménagements nécessaires sur la route de la Gare afin d'assurer une desserte de qualité pour la zone de l'Aumallerie ;
- **poursuivre** les études et la concertation pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux agricoles du territoire concerné
- **mettre à jour** et consolider les études de trafic, par un recueil nouveau et affiné de données de terrain, afin d'intégrer la réflexion sur un bouclage de la rocade Nord de Fougères, pour conforter les choix faits ;
- **coordonner** ses études avec celles relatives à la rocade Nord de Fougères, sous maîtrise d'ouvrage du Département ;
- **demander** à la DIR Ouest, exploitant de la RN 12, de lancer des études pour définir les éventuels aménagements de sécurité légers possibles et nécessaires dans Beaucé et Fleurigné, sans attendre la mise en service de la déviation.

Terminer la rocade de Fougères par le nord

La concertation a mis en évidence une demande forte d'une partie du territoire de relancer le bouclage de la rocade de Fougères par le nord. Portée par un nombre important de maires de l'agglomération de Fougères, cette demande vise à rééquilibrer vers le nord un développement orienté aujourd'hui vers le sud et que viendrait conforter la déviation de Beaucé. A l'occasion de la concertation sur le projet porté par l'État, les élus locaux ont décidé de remettre à l'ordre du jour ce projet un temps abandonné de Rocade Nord, en proposant d'engager de nouvelles études pour le faire réinscrire au Schéma de cohérence territoriale (SCOT). C'est un élément de contexte totalement nouveau qui, s'il ne remet pas en cause la conviction de l'État sur le choix de tracé, nécessitera néanmoins d'être pris en compte et approfondi dans la suite des études. Une coordination étroite avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, qui conduira les réflexions sur l'opportunité et les caractéristiques d'une éventuelle Rocade Nord, sera assurée. Une mise à jour des données et études de trafic sera effectuée.

Le financement du projet

La déviation de Beaucé a été inscrite dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 de Bretagne, à hauteur de 1 million d'euros (60 % pour l'État) pour la conduite des études et procédures nécessaires à la réalisation du projet.

Les contributions des acteurs du territoire ainsi que les positions exprimées par les habitants et les usagers sont consultables dans le bilan de la concertation réalisé par la DREAL Bretagne, qui est d'ores et déjà publié sur son site internet.

Les étapes à venir

Etudes d'impact de la solution retenue
2017 > 2018



Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)
Horizon 2019



Etudes détaillées et premières acquisitions foncières
Horizon 2020



TRAVAUX